

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22025 - 81ÈME ANNÉE

19 mars 1946, 19 mars 2026 : 80 ans après la loi donnant aux Réunionnais les mêmes droits que les Français

Sortir du néocolonialisme et du sous-développement à La Réunion



De 1663 à 1946, La Réunion subit l'esclavage puis le colonialisme, plongeant la majorité de sa population dans la misère. La loi du 19 mars 1946, portée par des élus des « quatre vieilles colonies », donne aux Réunionnais la pleine citoyenneté française et les droits qui en découlent la France. Si elle apporte des progrès sociaux majeurs (santé, école, infrastructures), son application incomplète engendre aussi de profondes inégalités, une économie dominée par les monopoles et une dépendance durable à l'argent venu de France.

Du début de son peuplement en 1663 jusqu'en mars 1946, La Réunion a connu successivement l'esclavage puis le régime colonial direct. Durant près de trois siècles, l'organisation économique et sociale repose sur l'exploitation d'une main-d'œuvre majoritairement privée de droits. La

production sucrière, tournée vers la France, structure une société profondément inégalitaire.

Au début des années 1940, la Seconde Guerre mondiale aggrave encore la situation. Isolée par un blocus entre 1939 et 1945, l'île souffre de pénuries sévères. En 1946, elle compte environ 240 000 habitants. Beaucoup vivent dans des cases en paille, sans eau courante ni électricité. L'espérance de vie est parmi les plus faibles au monde, la mortalité infantile élevée, et les épidémies — paludisme, dysenterie, tuberculose — frappent durement une population dont seule l'élite a réellement accès aux soins.

Dans le contexte international de la guerre, la Charte de l'Atlantique du 14 août 1941 ouvre la voie aux processus de décolonisation. En France, la libération du pays de l'occupation nazie et la formation d'un gouvernement d'union nationale, sous l'autorité du général Charles de Gaulle, créent les conditions d'une réforme pour les « quatre vieilles colonies » : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La

Réunion.

Pourquoi pas la décolonisation par l'indépendance en 1946 ?

À la différence d'autres territoires coloniaux, ces sociétés issues d'un peuplement récent et divers ne développent pas une revendication indépendantiste. La structure économique — usines sucrières, dockers, prolétariat agricole — favorise plutôt des revendications sociales et d'égalité des droits. Les ouvriers, nombreux et en contact avec les marins venus de France, connaissent les conquêtes sociales obtenues en France et aspirent à leur extension à La Réunion pour remettre en cause au plus vite la structure coloniale responsable de la misère pour la plupart des Réunionnais.

À l'Assemblée constituante élue en octobre 1945, des figures comme Raymond Vergès, Léon de Lépervanche, Aimé Césaire, Léopold Bissol et Gaston Monnerville portent une proposition de loi mettant fin au statut colonial et établissant l'égalité avec la France. Adoptée le 19 mars 1946, elle prévoit l'application des lois françaises dès le 1er janvier 1947. Dans un monde déchiré par la guerre, l'abolition du statut colonial, un siècle après l'abolition de l'esclavage, donne de l'espoir.

Les acquis : santé, école, et infrastructures

Le calendrier ne sera pas tenu par les gouvernements successifs. Cependant, la loi du 19 mars 1946, crée un cadre de lutte dans lequel vont s'engouffrer les organisations sociales et politiques. Les gouvernements parisiens vont finir par appliquer la loi de manière progressive et incomplète. Des effets positifs apparaissent rapidement. L'assistance médicale gratuite élargit l'accès aux soins. La Sécurité sociale s'implante. Des écoles se construisent, la scolarisation se généralise. L'électrification, l'adduction d'eau potable et la construction d'équipements publics transforment les conditions de vie. Malgré des retards dans l'application de l'égalité sociale, ces avancées constituent une rupture majeure avec la situation d'avant 1946. Pour justifier le refus d'appliquer la loi, l'argument avancé sur le coût de l'égalité est battu en brèche lorsque l'Etat décide d'accorder des avantages à ses agents, importés et autochtones. Aujourd'hui, le seul montant de la sur-rémunération frôle le milliard d'euros sur un an. Les 300 millions d'aides européennes annuelles font pâle figure.

Les limites : inégalités et dépendance à l'argent de la France

La politique d'intégration à la France combinée à des décisions inégalitaires et discriminatoires produit des effets pervers qui trouble l'ordre public. Le maintien de sur-rémunérations et d'avantages spécifiques pour une partie des fonctionnaires crée un écart durable entre secteurs public et privé, titulaires et non-titulaires, sans compter les petits contractuels. Cette différenciation institutionnalise des inégalités de revenus. Elle a créé artificiellement une classe sociale capable de consommer des biens et services

venus de France vendus à prix d'or, c'est l'origine de la vie chère. Ces personnes peuvent même dépenser à crédit l'argent qu'elles n'ont pas encore perçu. Ceci est impossible pour un planteur ou un artisan. Cette situation crée une bulle financière aggravée par l'installation de monopoles, notamment dans la grande distribution, les intrants, l'énergie ou le transport qui transforment cet argent public venu de Paris en profits rapatriés vers la France par le truchement des sièges sociaux ou des travailleurs importés, c'est le système néo-colonial. L'économie locale s'affaiblit au profit des importations venues de France. Alors qu'en 1946 importations et exportations s'équilibraient, 80 ans plus tard, le déficit commercial devient structurel aux profits de la France et l'Europe, pour plus de 80 %.

Dans ce système néocolonial, la classe sociale créée de toutes pièces par Paris grâce à la sur-rémunération a remplacé l'aristocratie du sucre (usiniers, gros planteurs) à la tête des institutions héritées de l'esclavage (communes et conseil général). La régionalisation en 1983 ne remit pas cela en cause, car elle approfondissait l'intégration à l'ancienne puissance coloniale. Cette classe au pouvoir a remplacé le colonisateur comme modèle à suivre pour le colonisé, son mode de vie est devenu la référence pour la majorité qui ne dispose pas des avantages financiers dont bénéficiaient les expatriés sous le régime colonial.

Quant aux victimes du système néocolonial, au chômage depuis plusieurs générations, elles ne peuvent compter sur l'économie informelle pour s'en sortir, car l'économie informelle est combattue par le pouvoir parisien et ses relais dans notre pays. Les victimes sont donc maintenues dans l'assistance pour les obliger à dépendre des subsides de l'ancienne puissance coloniale pour survivre. Une part importante de la population dépend de l'argent venu de Paris, avant tout destiné à entretenir le néocolonialisme et le sous-développement. Le pays est verrouillé car cela profite à l'ancienne puissance coloniale et à ses sociétés qui contrôlent notre économie (énergie, télécoms, grande distribution alimentaire et non-alimentaire, transports...) Cela permet entre autres à la France de disposer gratuitement d'une base militaire dans notre pays où font escale des navires de l'US Navy, de pays de l'OTAN ou de la marine indienne, ce qui permet à des militaires français d'utiliser notre pays comme terrain de manœuvre.

Ce maintien dans le sous-développement est le principal résultat du système qui a remplacé la colonisation directe depuis 80 ans. La classe au pouvoir et les plus pauvres dépendent totalement de transferts publics venus d'ailleurs ; Cela illustre la difficulté à organiser toute révolte visant à remettre en cause le système néocolonial. Les gens se plaignent mais quand ils votent, c'est pour la stabilité, c'est l'interprétation qu'on peut faire à la vue des résultats du premier tour des municipales.

Le PCR, parti de la résistance, combattu par le système

Depuis 80 ans, les communistes incarnent la résistance au système colonial et néocolonial et au fascisme. C'est sur la base de l'analyse de l'échec de la « départementalisation » que fut créé le Parti communiste réunionnais qui a fait de la reconnaissance du peuple réunionnais le point focal de

son projet politique. Dès lors, la préoccupation du pouvoir français était de faire taire cette résistance, en organisant la fraude électorale et en essayant d'acheter l'adhésion de la population. Il a commencé par réaliser, à partir des années 1960, les investissements en retard depuis la loi du 19 mars 1946. Face à l'échec de la répression violente, Paris finit par accepter l'intégration du PCR dans la vie publique, donnant l'illusion de la démocratie mais le PCR eut des élus moulés dans le costume du pouvoir qu'ils étaient sensés combattre. En 1983, au moment où le PCR arrachait 7 municipalités, Paul Vergès voyait le début du déclin du parti. Il n'a fallu que 40 ans pour constater qu'il avait raison. En 2026, il n'y a plus aucune commune à direction communiste au moment où le consensus est total sur le constat d'une situation sociale sans issue.

Pour la responsabilité

Aujourd'hui, tout le monde souligne l'ampleur des inégalités sociales. Pauvreté et chômage massif, notamment chez les jeunes, témoignent d'un sous-développement persistant. L'INSEE qualifie la situation sociale « hors norme ». La réponse des gouvernements a toujours été la même depuis des décennies : un peu plus ou un peu moins de défiscalisation, d'exonérations de charges sociales, de contrats aidés, des propos paternalistes, etc. Elie Hoarau et plusieurs autres camarades appellent à la responsabilité, caractérisée par les points suivants :

- l'évolution de la démographie dans le monde et particulièrement dans la zone africaine de l'Océan Indien où se situe La Réunion ;
 - la réponse à apporter aux effets de la crise climatique ;
 - la nécessité de faire face à la mondialisation des échanges qui pose le problème de notre compétitivité économique et intellectuelle, notamment par rapport à nos pays voisins. Avec l'accord de libre-échange (APE) en cours de finalisation entre l'Union européenne et Madagascar, La Réunion risque d'être réduite à un simple territoire consommateur de produits importés, financé uniquement par les transferts publics français, sans production propre de biens ni de services, totalement sous dépendance alimentaire, énergétique, financière, intellectuelle et culturelle du néocolonialisme français.
- Il n'est plus acceptable que La Réunion soit exclue lors des discussions des Accords de Partenariat Économiques (APE) que l'UE passe avec les pays voisins. Qui mieux que nous peut défendre nos intérêts, sinon nous-mêmes ? Encore faut-il que nous disposions des moyens politiques

pour le faire. Au-delà de nos intérêts immédiats lors des APE, se pose également le problème de la politique de co-développement entre La Réunion et ses voisins. Qui mieux que nous pour mener une telle politique ?

Il en est de même pour nos relations avec l'Union européenne. La question de la fiscalité (octroi de mer, défiscalisation, imposition...) influe sur la vie des citoyens, des entreprises et des collectivités. Elle doit être traitée par les Réunionnais qui doivent là aussi disposer de moyens politiques pour le faire.

À travers ces questions c'est le problème de la gouvernance et de l'orientation stratégique de notre pays qui est posé. Les idées d'une véritable autonomie de gestion et d'une meilleure insertion de La Réunion dans son environnement géo-économique sont plus que jamais une nécessité.

Vouloir appliquer les mêmes solutions avec les mêmes outils que dans le passé, c'est aller à l'échec. L'expérience de « l'intégration sans assimilation » a atteint ses limites. Il faut désormais la dépasser pour s'engager sur la voie d'un réel développement.

La Réunion a besoin de pouvoirs de réglementation et de gestion pour réussir :

- à régler l'urgence sociale (emploi, logement, illettrisme, inégalité et pauvreté, formation, éducation...);
- à réaliser notre double intégration à la France et l'Union européenne d'une part et à notre zone géo-économique d'autre part ;
- à relever les grands défis du siècle (énergie, transport, précaution face aux effets des changements climatiques...);
- en un mot, à réaliser notre développement durable dans l'affirmation de notre identité et dans le respect de notre environnement.

80 ans après que des Réunionnais, par la loi du 19 mars 1946, aient sorti La Réunion de son statut de colonie, la génération d'aujourd'hui doit se hisser à la hauteur de ses illustres prédécesseurs pour écrire une nouvelle page dans l'histoire de son pays, en s'engageant sur la voie du développement durable, pour répondre aux défis de notre siècle. C'est ainsi que nous construirons ensemble et de façon démocratique une Réunion libre, responsable et solidaire.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail
journal.temoignages@gmail.com
SITE web : www.temoignages.re
Publicité : journal.temoignages@gmail.com
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kossa i fo fé dann in ka konm sète nou lé d'dan

Mézami dann télé, dann radio i antann tou lé zour é in bonpé d'foi par zour demoune apré s'plingn pou bonpé zafè. Sak lé pli malin i romète la fote dsi lo moune li mèm...San di pèrsone ni viv dann in sossyété lé pa fé pou nou dann in mond néo-kolonizé avèk in komandèr lé lwin laba dann in kontinan i apèl l'érop é dann in péi i apèl La franss é san rode l'èr avèk nou..

Toultan ké bann difikilté i konssèrn arienk nout vi kotidyène, ni pé alèz ranvoye la résponsabilité dsir lé z'inn é dsir lé zot.Rant kréol mèm ni ézite pa amontre lo doi nout bann konpatriyot épi zot manyèr viv, konm zot manyèr konsomé, voyazé, boir d'lo. A ! dsi la késtyonn lo néna pou dir parébzant dsi la kantité ni konsome.. Lé pli préférab dir sa ké ral zorèye bann pouvoir piblik pou la fasson i amenn dolo nout kaz an ranvèrssan la moityé dann shomin.

Mé toudinkou kan i ariv in gran lévènman nou lé pou arien ladan, wala ké nou lé bien dézanparé.Par égzanp kan la guèr i pète épi ké nout kotidien lé riskab pi ète assiré.Kan san rézon, dsi la baz in mansonzri zétazini i mète a kass-briz in péi konm l'Irak pou konète oussa li kashète son larsénal nikléèr.Kaziman alé rode la tête la mori pars lo péi na pwin sak i di li néna.

Apré i atak l'Iran épi l'Iran i oi pa lé shoz konm bann zagréssèr é i ariv sak i ariv koméla : bato pétrol i pass pi dann détroi d'Ormuz é nou lé in bonpé pou ète dépendan d'in n'afèr nou la zamé vouli d'ev ni d'Adam...So kou issi ni di nou la zamé vouli in sossyété konmsa, in mond konmsa, in manyèr viv konmsa é ni ral grav siouplé grav mèm !

Alor ni pé kréтик nout bann konpatriyot konm ni vé- kréol i pé kréтик kréol- mé kan ou la pwin mèm in myète de pouvoir, in pti gine lo kontrol dsi ou mèm kan wi pé pa viv an pèp adilt boudikont ébin kossa i rèss pou fé sirtou si konm i di néna kalité danzé i plane dsi nout tête é nou lé totalman san défanss...Mi poz la késtyon, mi poz pa lo répons.

A bon antandèr salu !

Justin